

131-2 | 2019

"Questa penna, questa man, questo inchiostro". Centri di scrittura e scritture femminili nel Medioevo e nella prima Età moderna - Hospitalité de l'étranger au Moyen Âge et à l'époque moderne : entre charité, contrôle et utilité sociale. Italie Europe - Varia

---

## Le travail salarié dans l'Art de la Laine florentin avant la Peste Noire

Le cas de la teinturerie Rucellai

Mathieu Harsch

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/mefrm/5545>

DOI : 10.4000/mefrm.5545

ISSN : 1724-2150

### Éditeur

École française de Rome

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2019

Pagination : 525-538

ISBN : 978-2-7283-1413-3

ISSN : 1123-9883

Ce document vous est offert par Columbia University Libraries



### Référence électronique

Mathieu Harsch, « Le travail salarié dans l'Art de la Laine florentin avant la Peste Noire », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge* [En ligne], 131-2 | 2019, mis en ligne le 05 juillet 2019, consulté le 06 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/mefrm/5545> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mefrm.5545>

---



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International  
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

# Le travail salarié dans l'Art de la Laine florentin avant la Peste Noire

## Le cas de la teinturerie Rucellai

Mathieu HARSCH

M. Harsch, Università di Padova - Université de Paris, harschm@gmail.com

Le *Libro discepoli e pigione* (1341-1346) de la teinturerie d'Art de la Laine Rucellai constitue la plus vieille comptabilité salariale florentine connue et la seule pour la période antérieure à la Peste Noire. Redécouvert récemment, il permet de porter un regard neuf sur l'histoire du travail salarié à Florence. Le registre s'inscrit en effet dans une époque où les ouvriers de la laine étaient majoritairement recrutés à l'année et payés au temps de travail, par opposition à la période successive dans laquelle ils étaient recrutés à la journée et payés à la tâche. Cet article explore cette période encore méconnue de l'histoire du travail salarié à Florence à travers une série de questions sur les modes de rémunération, la périodicité des versements, les avances sur salaire ou encore l'influence de la monnaie de compte sur les salaires.

Histoire du travail, histoire des salariés, comptabilité, Peste Noire, Florence, art de la laine, teinture, Rucellai, bimétallisme

The *Libro discepoli e pigione* (1341-1346) of the Rucellai's *Arte della Lana* dyeing workshop is the oldest payroll accounting book never discovered and the only one available for the period prior to the Black Death. Recently rediscovered, it allows a renewed reflection on the labour history in Florence. The account book testifies of a period in which the most diffused form of employment was characterised by the annual duration of hiring and a payment calculated on the working time, in opposition to the successive period characterised by the day labour and the piecework. This paper approaches this still little-known age of the labour history in Florence through some important issues as the form of payment, the frequency of payment, the credit dependency relationship or even the role of the accounting currency in the wages.

Labour history, history of workers, accounting, Black Death, Florence, woollen industry, dyeing, Rucellai, bimetalism

Les derniers siècles du Moyen Âge ont constitué un moment clé pour la diffusion du travail salarié, à l'échelle européenne et dans un nombre croissant de secteurs d'activité. Pour les historiens intéressés à la question, les Arts florentins ont toujours représenté un sujet d'étude privilégié, y compris dans la littérature francophone où seul le cas des métiers parisiens a réellement fait l'objet d'une plus grande attention<sup>1</sup>. En effet, avec le secteur de la construction (et dans une moindre mesure celui

des mines), l'industrie textile était l'une des principales terres d'élection du salariat médiéval et celle de Florence était justement hors normes. Selon le chroniqueur Giovanni Villani, en 1338, l'Art de la Laine faisait vivre 30 000 personnes sur une population de 90 000 à 120 000 habitants<sup>2</sup>, ce qui, pour John Najemy, faisait environ 10 000 ouvriers salariés dans le secteur, soit environ 1/6 des hommes et femmes en âge de travailler<sup>3</sup>.

1. Sur ces aspects historiographiques : Arnoux 2009 ; Bernardi 2009 ; Zanoboni 2009 ; Pinto 2014 ; Beck – Bernardi – Feller 2014. Sur les métiers parisiens : Geremek 1968 ; Jéhanno – Bove 2015. Pour la France hors Paris, il faut signaler les travaux importants de Francine Michaud sur Marseille : Michaud 2014<sup>a</sup> ; Michaud 2014<sup>b</sup> ; Michaud 2015 ; Michaud 2016.

2. Villani, 12, 94, vol. 3, p. 199.

3. Najemy compte un ouvrier par foyer de quatre personnes (7 500 travailleurs) et augmente ce chiffre pour inclure les familles qui avaient deux de leurs membres employés dans le secteur. La proportion d'un travailleur sur six est basée sur les données du *Catasto* de 1427 dans lequel 55 % des Florentins recensés avaient entre 15 et 64 ans. Cf. Najemy 2006, p. 124.

Sur ces bases, l'histoire du travail dans l'Art de la Laine a fait l'objet de nombreuses recherches qui, néanmoins, sont longtemps restées focalisées sur le seul Tumulte des Ciompi (1378)<sup>4</sup>. À côté de cela, la draperie florentine a aussi été le lieu d'importantes reconstructions théoriques (*fabbrica disseminata, Verlagssystem, accentramento*)<sup>5</sup>, qui ont certes permis de mieux comprendre le système de production, mais laissaient une impression d'immobilité indifférente aux évolutions du temps long. Une partie des recherches entreprises dans les vingt dernières années a justement cherché à étendre le sujet hors de son cadre d'analyse conventionnel : 1350-1500<sup>6</sup>. Pour ce dernier, les historiens ont eu la chance de pouvoir s'appuyer sur une large gamme de sources (archives de l'Art de la Laine et du Tribunal de la Mercanzia, *estimi* et *catasti*, actes notariés, etc.) et notamment sur les comptabilités d'entreprise, un genre documentaire extrêmement précieux car situé au plus proche de la pratique quotidienne des rapports de travail. Il faut ainsi évoquer les travaux de Federigo Melis sur les compagnies industrielles Datini de Prato (1384-1399), ceux d'Hidetoshi Hoshino puis Bruno Dini sur la *bottega* Del Bene (1355-1370), ceux d'Alessandro Stella sur l'atelier Strozzi-Credi (1386-1390) ou encore ceux – qui paraîtront bientôt – de Mathieu Arnoux et son équipe sur les entreprises Salviati (dont la comptabilité court presque sans discontinuité de 1395 à 1612)<sup>7</sup>.

La comptabilité Del Bene était encore considérée il y a peu comme la plus vieille comptabilité d'Art de la Laine à notre disposition. Or un document exceptionnel, repérable dans l'inventaire des archives Salviati mais presque totalement ignoré jusqu'à aujourd'hui, permet de remonter plus en amont : le *Libro discepoli e pigione* (1341-1346), unique témoignage conservé de la teinturerie de Giunta di Nardo Rucellai et ses fils<sup>8</sup>. Florence Edler avait montré que les teintureries florentines pouvaient être de tailles et de natures très différentes<sup>9</sup>, mais celle des Rucellai était assurément un établissement important : autant pour le nombre de ses salariés, que pour l'identité de ses propriétaires ou son haut degré de spécialisation. Il s'agissait en effet d'une teinturerie « *d'arte maggiore* », c'est-à-dire habilitée à utiliser les matières tinctoriales les plus chères et à opérer sur les draps les plus précieux.

D'un point de vue chronologique, le registre Rucellai constitue un *unicum*, c'est-à-dire le seul livre de compte d'une *bottega* florentine connu pour la période antérieure à la Peste noire. De plus, il s'agit également du livre d'un atelier spécialisé, là où l'historiographie ne s'est occupée jusqu'à présent (presque) que de comptabilités de *botteghe del lanaiole*, c'est-à-dire un type d'atelier qui n'avait pas les mêmes exigences que les teintureries en matière de recrutement<sup>10</sup>. C'est donc avec cette double précaution que va pouvoir être abordée, à travers l'analyse du *Libro discepoli e pigione*, la question du travail salarié dans l'Art de la Laine avant 1348<sup>11</sup>.

4. Sur le Tumulte des Ciompi : Rodolico 1899; Rodolico 1905; Rodolico 1945; Rutenburg 1958; Brucker 1962; Brucker 1968; Cohn 1980; Stella 1993; Franceschi 2008; Screpanti 2008. Le titre évocateur de Franceschi 1993 (« *Oltre il Tumulto* ») constitue un point de rupture avec cette tradition.
5. Melis 1962, p. 455-458; Melis 1976, p. 203-205; Braudel 1979, p. 276-278; Dini 1984, p. 141-145; Franceschi 1993, p. 37-38; Franceschi 2007, p. 40-44; Lindholm 2017, p. 240-261; Franceschi 2017, p. 390-392.
6. Sur la draperie florentine au XVI<sup>e</sup> siècle : De Roover 1941; Malanima 1982; Chorley 2003; Goldthwaite 2003; Ammannati 2008; Caracausi 2010; Ammannati 2012. Sur la main-d'œuvre textile aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles : Day 2001; Faini 2010, p. 118-119. Pour la période 1350-1500, outre la bibliographie déjà citée : Doren 1901; Doren 1940; De Roover 1968; Cohn 1979; Hoshino 1980; La Roncière 1982; Goldthwaite 2009, p. 432-449, 492-502; Franceschi 2014.
7. Melis 1962; Hoshino 1980, p. 153-174; Dini 1984; Stella 1989. Les archives Salviati ont fait l'objet de l'enquête ANR ENPrESa (*Entreprise, négoce et production en Europe. XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. Les compagnies Salviati*) entre 2013 et 2016.

8. Le registre a rejoint les archives Salviati au XVII<sup>e</sup> siècle et l'atelier Rucellai était donc étranger au réseau d'entreprises des Salviati. Cf. Harsch 2018, p. 8. Sauf erreur, jusqu'à présent la seule évocation du registre dans un article scientifique se trouve dans : Pinto – Franceschi 2014, p. 197.
9. Edler 1999, p. 32-39. Sur les teinturiers florentins : Guarducci 2005.
10. La seule exception concerne la teinturerie du système d'entreprise Datini de Prato brièvement évoquée par F. Melis puis F. Ammannati. Cf. Melis 1962; Ammannati 2010. Sur la rareté des témoignages laissés par les teinturiers médiévaux : Zanoboni 2009, p. 87.
11. Le système d'organisation de la production de la draperie florentine impliquait une multiplicité de formes de travail salarié : entre les *lanaiole* et leur personnel en atelier (cardeurs, préparateurs de laine, etc.), entre les *lanaiole* et les artisans à domicile (fileurs, tisserands, etc.), entre les *lanaiole* et les artisans « *sottoposti* » qui dirigeaient leurs propres ateliers (fouleurs, teinturiers, etc.) ou entre ces derniers et leur propre personnel. Dans cet article, il est uniquement question du travail « en atelier », c'est-à-dire entre les artisans (« *de pleno iure* » comme les *lanaiole* ou « *sottoposti* » comme les teinturiers) et leur personnel salarié.

LES EMPLOYÉS DE LA TEINTURERIE RUCELLAI:  
VOCABULAIRE, TYPOLOGIE, SALAIRE

Dans les registres de l'Art de la Laine, les apprentis sont généralement mentionnés comme *ad discendum* et les travailleurs confirmés comme *ad laborandum*, ce qui donnait en vulgaire: les *discepoli* d'un côté et les *lavoranti* de l'autre<sup>12</sup>. Or ces termes ont un usage différent dans le livre Rucellai où *discepoli* désigne l'ensemble du personnel et *lavoranti* une partie seulement<sup>13</sup>. C'est aussi le cas de *fattore*, terme normalement réservé aux contre-maîtres ou au personnel de gestion, mais qui est parfois utilisé dans le registre pour désigner l'ensemble des employés<sup>14</sup>.

Sous ces termes génériques, l'occupation des salariés était souvent précisée avec l'une des appellations suivantes: *cavallino*, *fanciullo*, *lavorante*, *tingniere*, *coiscrivano* et *fattore di bottega*. Chacune correspondait à une forme de spécialisation et à un certain niveau de rémunération, qui pouvait être fixe (comme pour les *tingnieri* dont le salaire annuel était une somme «ronde» en florins) ou bien varier à l'intérieur d'un même intervalle statistique (comme pour les *cavallini*, *fanciulli* et *lavoranti*).

Les *cavallini* étaient des coursiers chargés de transporter les draps d'un atelier à l'autre et qui avaient pour autre mission, après la teinture, de rincer les draps dans l'eau du fleuve et de les faire sécher suspendus à un mur<sup>16</sup>. L'atelier Rucellai

TAB. 1 – SALAIRES PAR OCCUPATION.<sup>15</sup>

Occupation (autres appellations)	Salaire annuel moyen	
	en lb. <i>a</i> <i>ffiorini</i>	en lb. <i>di</i> <i>piccioli</i>
Cavallini (« <i>che mena ill chavallo</i> », « <i>che va coll chavallo</i> »)	-	lb. 6-18 <i>pi.</i>
Fanciulli (« <i>servigiale di botteggha</i> »)	-	lb. 18-25 <i>pi.</i>
Lavoranti	-	lb. 50-57 <i>pi.</i>
Tingnieri	lb. 52 s. 4 <i>aff.</i> (= 36 flo- rins)	≈ lb. 115 <i>pi.</i>
Coiscrivano	lb. 43 s. 10 <i>aff.</i> (= 30 flo- rins)	≈ lb. 96 <i>pi.</i>
Fattore di bottega	-	-
Francesco Tassini (occupation inconnue)	lb. 116 <i>aff.</i> (= 80 flo- rins)	≈ lb. 256 <i>pi.</i>

louait justement un « muro e tereno lungho Arno » à cet effet (une section du rempart urbain)<sup>17</sup>. Sur les six années du registre, la teinturerie avait engagé 15 *cavallini* dont 11 par contrat (les autres étant des journaliers), toutefois 10 de ces derniers l'avaient déjà quittée au bout de seulement quelques jours ou quelques semaines, c'est-à-dire sans aller au terme de leur engagement. Le seul à faire exception, Ricco di Montuccio, avait fait deux années complètes et n'avait dû ajourner la troisième que pour rejoindre l'ost florentin<sup>18</sup>. Après lui, les teinturiers n'avaient pas réussi à fixer un travailleur à ce poste: un seul *cavallino* avait brigué deux contrats, mais à un an d'intervalle et sans aller à leur terme<sup>19</sup>. Le salaire de Ricco di Montuccio (22 livres *di piccioli* la première année, 25 livres les deux suivantes) était supérieur à celui des autres *cavallini* (entre 6 et 18 livres par an), ce qui pouvait être justement un moyen de récompenser sa fidélité<sup>20</sup>.

torna a botteggha. [...] Tirato che è el cavallino el riporta al lanaiuolo ».

17. *Libro discepoli e pigione*, fol. 15b, 20a, p. 67, 76.

18. *Libro discepoli e pigione*, fol. 4a, 8b, p. 44, 53.

19. *Libro discepoli e pigione*, fol. 18a, 22b, p. 72, 81.

20. Outre Ricco di Montuccio, les contrats de seulement trois *cavallini* mentionnent un salaire « per l'anno » (deux fois 12 livres et une fois 18 livres). Pour les autres (ceux dont le contrat était prévu pour une durée plus courte ou ceux

12. Franceschi 1993, p. 44-45, 161-162; Pinto – Franceschi 2014, p. 195-196; Franceschi 2017, p. 415-416.

13. *Libro discepoli e pigione*, fol. 33b, p. 83.

14. *Libro discepoli e pigione*, fol. 10b, 19b, 22b, p. 57, 75, 81.

15. Le *Libro discepoli e pigione* utilise deux monnaies de compte: la livre *a fffiorini* basée sur le florin-monnaie (1 florin = s. 29 *aff.*) et la livre *di piccioli* basée sur le denier d'argent. Le rapport entre l'une et l'autre n'était pas fixe mais variait d'un jour et l'autre; entre 1341 et 1346, en se basant sur les taux de conversion appliqués dans le *Libro discepoli e pigione*, le cours du florin en monnaie *di piccioli* était compris entre s. 61 *pi.* et s. 67 *pi.* (Harsch 2018, p. 133-134). Dans le Tab. 1 et dans le reste de cet article, j'ai appliqué un taux de conversion de 1 florin = s. 64 *pi.*

16. La fonction des *cavallini* est connue grâce au Traité d'Art de la Laine (1419-1421) de la Bibliothèque Riccardiana pour lequel le *cavallino* était toutefois l'employé du *lanaiolo* plutôt que du teinturier. Cf. *Trattato dell'Arte della Lana*, cap. 22, 25, p. 491-492: « Di poi el chavallino el [le drap] porta al lavare ad Arno distendendolo per lungho, dicoltellandolo sull'aqua in qua e in la, e tenendo un capo in mano, tanto è lavato tutto. Eppoi si tende el panno al muro. Ma innanzi che si tenda gli si da il pelo a rovescio e quando è rasciutto

Par ailleurs, un autre *cavallino*, Bene di Guccino, avait été recruté deux années de suite mais en tant que *fanciullo* la deuxième année (et avec un salaire revalorisé). Son cas laisse entendre que le poste pouvait revenir à des adolescents (c'est le sens du terme *fanciullo*), mais qui ne devaient probablement pas être trop jeunes étant donné qu'une partie du travail – accrocher en hauteur des draps de plusieurs mètres encore imbibés d'eau – demandait certaines aptitudes physiques (le fait que Riccio di Montuccio ait pris les armes indique qu'il avait au moins 17 ou 18 ans).

Dans les teintureries, les *fanciulli* étaient proposés à la *scarmigliatura*, une opération consistant à défaire les nœuds formés sur la laine durant la teinture<sup>21</sup>, et pouvaient être chargés d'entretenir le feu des chaudières<sup>22</sup>. Toujours recrutés à l'année, ils allaient généralement au bout de leurs contrats et touchaient entre 18 et 25 livres *di piccioli* par an, soit plus que la moyenne des *cavallini*. L'atelier Rucellai en avait engagé quatre, dont deux – qui étaient frères – travaillaient aux côtés de leur père, lui aussi salarié de la teinturerie. Leurs salaires lui étaient d'ailleurs directement reversés, tout comme celui de Bene di Guccino allait à sa mère (et à son frère l'année où il était *cavallino*), alors que le dernier *fanciullo* touchait le sien personnellement.

Onze *lavoranti* avaient été recrutés par la teinturerie dont 6 par contrat annuel: deux l'avaient renouvelé pour une deuxième année (aucun pour une troisième), tandis que 5 de ces 8 contrats étaient allés à terme, ce qui faisait des *lavoranti* une catégorie d'employés moyennement stable. J. Najemy a calculé que le coût de la vie moyen d'un travailleur florentin à la fin des années 1330 s'élevait à un peu plus de 41 livres<sup>23</sup>. Avec 50-57 livres par an – et malgré l'inflation des années 1340 – les *lavoranti* de la teinturerie Rucellai semblent avoir été à l'abri de la pauvreté (même si tout dépen-

daient de la composition de leur foyer familial et des revenus de leur conjointe ou de leurs enfants). Le *Libro discepoli e pigione* ne précise pas quel était leur rôle dans l'atelier, mais il est possible que, comme dans les *botteghe del lanaio*, le terme *lavorante* ait recouvert différentes spécialités.

Parmi les travailleurs adultes le registre distingue en revanche les *tingnieri*, dont le salaire était plus de deux fois supérieur à celui des *lavoranti*<sup>24</sup> et qui avaient pour autre particularité d'avoir leurs comptes tenus en monnaie *a fforini* (là où ceux des *cavallini*, *fanciulli* et *lavoranti* l'étaient en monnaie *di piccioli*)<sup>25</sup>. Les *tingnieri* étaient les employés les plus fidèles de l'atelier: l'un d'eux, Giorgio del Riccio, étant même le seul à avoir été engagé sur les six années du registre (et il l'était déjà en 1337)<sup>26</sup>. Durant cette période, son salaire avait été revalorisé d'année en année (9 florins en 1341, 13 en 1342, 15 en 1343, 23 en 1344, environ 27 en 1345 et environ 33 en 1346) au point d'atteindre quasiment celui de ses homologues (36 florins par an)<sup>27</sup>. En 1341, son salaire n'était guère plus élevé que celui d'un *fanciullo* et peut-être que c'était justement son occupation dans l'atelier jusque-là.

sans contrat), j'ai mis à l'échelle d'une année les salaires indiqués dans leurs contrats ou les sommes qu'ils avaient perçues, ce qui donnait entre 6 et 16 livres *di piccioli*.

21. *Trattato dell'Arte della Lana*, cap. 14, p. 489: «Et a ciaschuna barella sta uno fanciullo a scharmigliare detta lana, cioè aprono e nodi della lana vi son fatti, e distendono e ravolti». Sur le travail des enfants dans l'Art de la Laine: Franceschi 1996.
22. Le registre évoque «Angniolo chiamato Chato che fa fuocho». Cf. *Libro discepoli e pigione*, fol. 14a, p. 64.
23. Najemy 2006, p. 123.

24. Le terme *tingniere* n'apparaît qu'une seule fois dans le registre: «Ghetto Guidi venne a stare alla bottega per tingniere» (*Libro discepoli e pigione*, fol. 2b, p. 41). À première vue, il pourrait s'agir d'un verbe (une variante de *tingere*: teindre), mais dans la syntaxe des contrats de travail (qui est la même dans tout le registre) la préposition «per» introduit toujours l'occupation: «Bartolomeo di Guido Chorriere venne a stare alla bottega per chavalino» (*ibid.*, fol. 20a, p. 76), «Vengnia Rinaldi venne a stare alla bottega per lavorante» (*ibid.*, fol. 3a, p. 42), etc. Certains contrats indiquent une tâche plutôt qu'une occupation (et donc un verbe plutôt qu'un substantif), mais dans ce cas la syntaxe est différente et la préposition employée est «che»: «Donato vochato Becherello che mena ill chavallo venne a stare alla bottega» (*ibid.*, fol. 15b, p. 67), «Angniolo chiamato Chato che fa fuocho si ripuose cholla bottega» (*ibid.*, fol. 14a, p. 64), etc.
25. Outre Ghetto Guidi (voir note précédente), on peut identifier comme *tingniere*: Niccolò di Paolo qui touchait le même salaire (36 florins par an) et Ghetto Guidi qui (à terme) avait touché un niveau de rémunération similaire. Tous les deux avaient également leurs comptes en monnaie *a fforini*. Un quatrième salarié, Francesco di Piero, dont le contrat indique qu'il devait toucher un salaire en florins – et donc en monnaie *a fforini* – pourrait avoir été un autre *tingniere* mais le montant de son salaire n'a pas été précisé. Cf. *Libro discepoli e pigione*, fol. 19b, 22b, p. 75, 81.
26. *Libro discepoli e pigione*, fol. 2b, p. 41.
27. Pour 1345 et 1346, les contrats de Giorgio del Riccio ne mentionnent pas son salaire si bien que les chiffres indiqués sont ceux des versements perçus (lb. 39 s. 9 d. 10 *aff.* en 1345, lb. 47 s. 13 d. 10 *aff.* en 1346).

Son parcours dans la teinturerie s'assimile donc à un processus d'apprentissage, lui-même basé sur un principe de progressivité des salaires. Or cette formation apparaît particulièrement longue (entre 6 et 8 ans, selon qu'elle ait commencé en 1340 ou 1341 et fini en 1346 ou en 1347) et aurait été achevée après au moins 9 ou 10 ans d'ancienneté (depuis 1337) et donc à un âge déjà avancé (au minimum 23 ou 24 ans)<sup>28</sup>. On ignore si cette formation s'est faite sous le statut juridique de l'apprentissage : à Florence, celui-ci n'était pas réglementé par l'Art de la Laine qui ne réclamait même pas la signature d'un contrat devant notaire. Franco Franceschi a estimé qu'il prenait en général de 1 à 4 ans, sauf dans le cas du tissage – qui était une activité plus complexe – pour lequel il durait entre 4 et 5 ans en moyenne (8 ans au maximum)<sup>29</sup>. La durée de la formation de Giorgio del Riccio et l'important salaire des *tingnieri* témoignent du haut degré de qualification exigé par le poste. Dans la draperie, aucune autre activité que la teinture ne demandait un tel niveau de spécialisation, ni, pour l'employeur, la nécessité d'entretenir un personnel aussi dispendieux. La présence de tels spécialistes n'était peut-être pas exigée dans toutes les teintureries, mais rappelons que celle des Rucellai était une teinturerie « *d'arte maggiore* » qui opérait dans le segment du haut de gamme : elle appartenait à une sorte d'élite professionnelle et devait une bonne partie de son statut aux compétences de ses *tingnieri*.

Enfin, trois autres salariés appartenant au personnel de gestion avaient également leurs comptes en monnaie *a ffiorini*. Le premier avait été engagé comme *coiscrivano* pour un salaire inférieur à celui des *tingnieri* (30 florins par an), tandis que le second l'avait été comme *fattore di bottega* mais pour un salaire inconnu. Quant au troisième, Francesco Tassini, son occupation n'a pas été précisée dans le registre, mais son salaire et ses compétences sont connus. Il touchait le salaire le plus élevé de tout le personnel, 80 florins, soit plus de deux fois celui des *tingnieri* et plus de 21 fois le salaire moyen des *cavallini*. À titre de comparaison, la moitié des agents commerciaux de la firme Peruzzi

– la deuxième ou troisième compagnie commerciale de l'époque – ne pouvait s'enorgueillir d'un tel salaire<sup>30</sup>. Quant à ses fonctions, elles s'apparentaient à celles d'un fondé de pouvoir : il pouvait percevoir le salaire d'un autre employé, s'engager sur l'honneur au nom de la société et avait accès aux livres de comptes (dont le Grand livre)<sup>31</sup>. Il avait par ailleurs joué un rôle important lors de la phase de transition qui avait vu Giunta di Nardo céder la teinturerie à ses fils, à tel point que la période fut ensuite évoquée comme « *il tempo di Francescho Tassini* »<sup>32</sup>.

#### SALAIRES EN OR, SALAIRES EN ARGENT : LA QUESTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES MONNAIES DE COMPTE

La teinturerie pouvait payer ses employés en espèces réelles (d'or ou d'argent), en monnaie scripturale (compensation de dettes, etc.) ou en nature (biens ou services). Les paiements en nature portaient principalement sur des pièces de draps (plutôt de qualité moyenne)<sup>33</sup>, mais aussi quelques vêtements (de laine ou de soie) et parfois des vivres (blé, sel et vin) ; les services consistaient essentiellement à faire teindre ou reteindre un vêtement. Ces salaires versés sous forme de produits textiles soulèvent une série de questions : était-ce un moyen d'écouler les invendus ? les salariés devaient-ils donner leur accord ? les réclamaient-ils parfois ? Sans prétendre y répondre, il apparaît que la teinturerie facturait les pièces de draps au prix du marché<sup>34</sup>, et donc sans faire de remise, ce qui pourrait être un signe que la pratique était plus profitable aux teinturiers qu'à leur personnel.

28. Les comptes de Giorgio del Riccio étaient déjà tenus en monnaie *a ffiorini* en 1341, alors que son salaire était pourtant similaire à celui d'un *fanciullo* : c'est probablement le signe que sa formation avait déjà commencé à cette date.

29. Franceschi 1993, p. 162-163, 175.

30. Hunt 1994, p. 91, tab. 2. Entre 1331 et 1343, sur les 110 agents de la compagnie Peruzzi, 57 gagnaient moins de 100 livres *a ffiorini* par an et seulement 33 gagnaient plus de 120 livres.

31. *Libro discepoli e pigione*, fol. 14a-b, 36a, p. 64-65, 88.

32. *Ibid.*, fol. 51a-b, p. 118-119.

33. Le registre reporte 34 types de draps : *accordelato, agnellino, azzurrino, bianco, bighino, bigio, cappa di cielo, cenamato, cilestrino, cilestro, garofanato, guarnello, milanese, mischio, nai, paonazzo, parigino, perpigniano, portigiano, pratese, robiolino, romagniuolo, sambucato, sanguigno, sbiadato, scaccato, sorsiere, stametto, tintillano, turchino, verde, vergato, vermiglio, veronese*. En ce qui concerne les couleurs, on peut remarquer la prépondérance des teintes bleues sur les teintes rouges et, dans les deux cas, des tons clairs sur les tons foncés.

34. Harsch 2018, p. 135-136. Les pièces de draps étaient facturées en fonction de leur prix unitaire.

Les paiements comptants étaient la plupart du temps signalés avec « contanti », « in moneta » ou « ebbe in sua mano », tandis que les florins étaient généralement mentionnés alors que ce n'était pas le cas des pièces d'argent (mais c'est une pratique habituelle dans les comptabilités florentines)<sup>35</sup>. Le tableau 2 reporte, selon que les employés aient eu leurs comptes en monnaie *di piccioli* ou *a fforini*, la part de salaire versée en liquide et la part de florins dans celle-ci<sup>36</sup>.

M. de La Roncière avait montré que le métal jaune – qui avait supplanté l'argent dans les frappes au début des années 1320 – s'était diffusé dans toutes les classes sociales florentines et y compris dans le *contado*<sup>39</sup>. Et en effet, le florin circulait largement parmi le personnel de la teinturerie : en 1341 un *tingniere* avait même touché 29 pièces d'or (66,4 % de son salaire annuel) contre l'équivalent de seulement 6,5 sous *a fforini* en pièce d'argent (0,5 %, le reste lui ayant été payé en nature)<sup>40</sup>. Le florin

TAB. 2 – PAYEMENTS COMPTANTS ET PAYEMENTS EN FLORINS.

	Payements comptants		Parts de florins	
	Comptes <i>di piccioli</i>	Comptes <i>a fforini</i>	Comptes <i>di piccioli</i>	Comptes <i>a fforini</i>
1341	83 %	48 %	43 %	83 %
1342	57 %	73 %	48 %	53 %
1343	79 %	67 %	4 %	58 %
1344	46 %	70 %	0 %	56 %
1345	76 %	72 %	0 %	45 %

Les employés touchaient la majeure partie de leur salaire en liquide (mais rarement sa totalité de cette façon)<sup>37</sup>. Par ailleurs, ils n'étaient pas plus payés en argent comptant qu'en nature (ou inversement) selon que leurs comptes aient été tenus en monnaie *di piccioli* ou *a fforini*, ce qui semble indiquer que le fait d'être payé en liquide n'était un marqueur de distinction sociale (pas à ce niveau du moins). Cela aurait pu être différent dans le cas des versements en florins ou en pièces d'argent, Carlo M. Cipolla ayant en effet insisté sur le caractère hermétique des deux circuits monétaires florentins, l'un et l'autre promis à des aires économiques et à des groupes sociaux différents<sup>38</sup>. Toutefois, Charles

circulait même auprès des travailleurs les plus modestes, à tel point qu'en 1341 et 1342, les *cavallini*, *fanciulli* et *lavoranti* avaient touché (en valeur) presque autant de monnaies d'or que d'argent<sup>41</sup>.

Mais cette surreprésentation du florin dans les versements s'explique aussi par la conjoncture monétaire, alors caractérisée par une grande pénurie d'argent. À Florence, la raréfaction et donc le renchérissement de l'argent métal avait fait que la valeur intrinsèque des pièces d'argent ait dépassé leur valeur libératoire, ce qui avait encouragé la refonte spéculative et aggravé la pénurie<sup>42</sup>. Les autorités avaient réagi en 1345 en émettant une nouvelle espèce de gros, le *guelfo*, doté d'un intrin-

35. La Roncière 1982, p. 470.

36. S'il est certain qu'un versement enregistré avec « contanti » ou « in moneta » s'est fait en espèces, rien ne garantit que tous les paiements comptants aient été signalés comme tel (idem pour les florins) : les données du Tab. 2 sont donc des minima. Pour 1346, les données disponibles ont été abandonnées car trop parcellaires.

37. Les seuls cas de salaires entièrement versés en liquide ne concernent que de très faibles sommes (il s'agissait à chaque fois du salaire d'un *cavallino*).

38. Cipolla 1982, p. 41 : « I due circuiti monetari [...] rimasero non completamente, ma per buona parte, separati e se pur non era infrequente che gente del popolo minuto avesse per le mani qualche fiorino d'oro, i due circuiti mone-

tari tesero ad identificarsi non solo con aree economiche diverse, ma anche con diverse aree sociali ».

39. La Roncière 1982, p. 500-509.

40. *Libro discepoli e pigione*, fol. 33b, p. 83.

41. La quasi absence des florins dans la rétribution des *cavallini*, *fanciulli* et *lavoranti* après 1343 est due en grande partie au fait que la part des salariés dont le compte était en monnaie *di piccioli* n'était plus composée que de *cavallini* et de *fanciulli* qui, pour beaucoup, n'étaient payés qu'à travers de très faibles versements (parfois inférieurs à la valeur d'un florin).

42. Cipolla 1982, p. 36-73. Sur la raréfaction de l'argent : Lane – Mueller 1985, p. 365-373 ; Spufford 1988, p. 271-275.

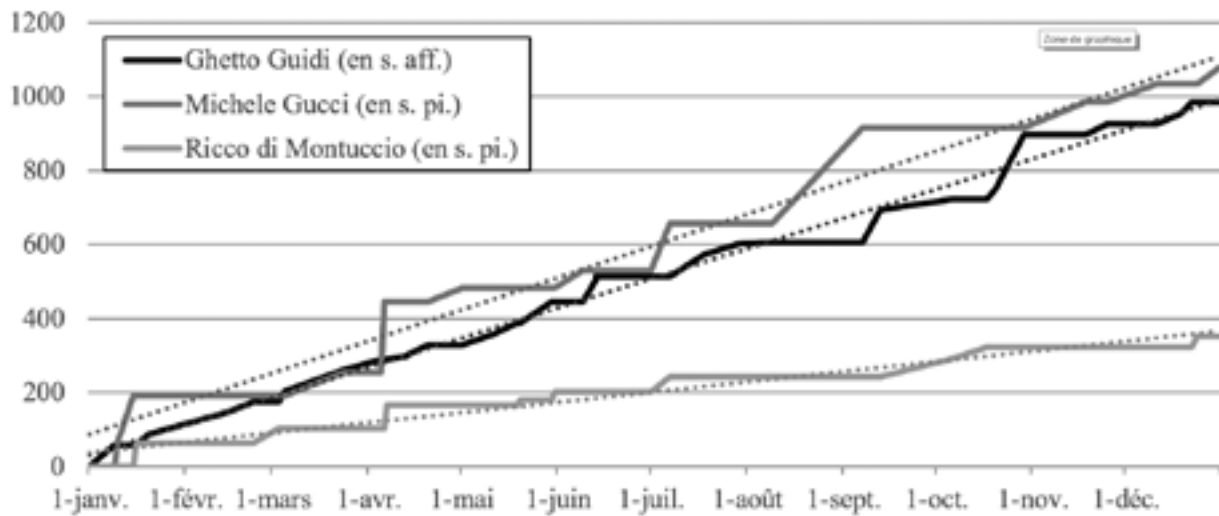


Fig. 1 – Salaire perçu en cours d'année par trois employés (1341).

sèque avili pour le protéger de la refonte: la pièce avait d'ailleurs rencontré tout de suite un grand succès, au point que 116 140 exemplaires furent frappés en une vingtaine de jours seulement (le nombre total des émissions est inconnu)<sup>43</sup>. Or, d'après le tableau 2, c'est justement en 1345 que les employés dont les comptes étaient tenus en monnaie *a fforini* avaient touché (en valeur) plus de pièces d'argent que de florins et, rétrospectivement, c'est probablement la pénurie du gros avant 1345 qui explique la part importante de l'or dans les versements.

Certains historiens de l'Art de la Laine ont remarqué qu'une pratique répandue à différentes époques consistait à payer les ouvriers en avance de sorte que la relation de travail entre employeurs et employés – la *locatio-conductio operarum* du droit romain et de la scholastique – se double d'une relation de crédit-débit qui supposait, pour le salarié endetté envers son patron, l'existence d'obligations

supplémentaires et, par là même, un plus haut degré de dépendance<sup>44</sup>. Le tableau 3 reporte, pour trois employés (un *tingniere*, un *lavorante* et un *cavallino*), le volume de salaire perçu en cours d'année en comparaison du temps de travail effectué. Il montre que ceux-ci pouvaient effectivement être payés en avance – et donc être en situation d'endettement vis-à-vis de leur employeur (lorsque la courbe continue est supérieure à sa droite de tendance en pointillé) – mais que cela n'était pas systématique. En réalité, la teinturerie versait les salaires avec une assez grande régularité; il n'y avait pas de « jour de paye » proprement dit, mais les employés recevaient chaque mois environ un douzième du salaire annuel mentionné dans leur contrat.

Il reste maintenant à expliquer l'usage dichotomique de la monnaie de compte: système *di piccioli* basé sur l'argent pour la petite main-d'œuvre (*cavallini*, *fanciulli* et *lavoranti*), système *a fforini* basé sur l'or pour les *tingnieri* et le personnel de gestion (*coiscrivano*, *fattore di bottega* et Francesco Tassini)<sup>45</sup>. Ce qui est inhabituel ici, outre la cohabitation des deux systèmes dans un même registre,

43. Trois espèces d'argent avaient cours à Florence: le denier, le *quattrino* (de valeur libératoire quatre deniers) et le gros. Avant 1345, la pénurie d'argent touchait surtout le gros car les *quattrini* circulaient encore. Cf. Villani, 13, 53, vol. 3, p. 422: «avendo in Firenze grande difetto, e nulla moneta d'argento, se non la moneta da quattro, che tutte le monete d'argento si fondieno e portavansi oltremare». L'émission du *guelfo* en 1345 ne réussit à endiguer la pénurie que pour une brève période, si bien qu'il fallut procéder à une nouvelle dévaluation du gros (et cette fois du *quattrino* également) en 1347. La Roncière 1982, p. 484; Cipolla 1982, p. 55-73; Lane – Mueller 1985, p. 442-459.

44. Goldthwaite 2009, p. 441-442; Caracausi 2010, p. 860-862.

45. Il n'y a que deux exceptions: les comptes d'un *lavorante* tenus *a fforini* durant une année (mais *di piccioli* l'année suivante) et ceux d'un *fanciullo* également tenus *a fforini* (mais dans ce cas c'est parce que son salaire était directement reversé sur le compte de son père *tingniere*). *Libro discepoli e pigione*, fol. 3a-b, p. 42-43.



c'est l'usage de la deuxième monnaie de compte car « li mercantanti vendeano a fiorini, e le manifatture pagavano a soldi<sup>46</sup> ».

En effet, sur le long terme – pour des raisons qu'il n'y a pas lieu d'expliquer ici – le cours du florin (c'est-à-dire son « prix » en monnaie *di piccioli*) était toujours à la hausse<sup>47</sup>. Les entrepreneurs mettaient cette caractéristique à profit pour maximiser leurs bénéfices: d'un côté ils réalisaient leurs ventes en monnaie *a fforini* pour profiter de l'inflation du florin sur leurs recettes, de l'autre ils payaient leur personnel en monnaie *di piccioli* pour économiser cette même inflation sur leurs coûts de production. Et ce mécanisme valait indépendamment de la nature métallifère des espèces versées<sup>48</sup> (le tableau 2 permet d'ailleurs d'observer qu'il n'y a pas de corrélation entre la monnaie de compte utilisée dans le *Libro discepoli e pigione* et la monnaie réelle utilisée dans les versements).

Dans l'atelier Rucellai, cela voulait dire que – du point de vue de la monnaie *a fforini* – le salaire versé aux *cavallini*, *fanciulli* et *lavoranti* à la fin de l'année était inférieur au salaire promis par contrat en début d'année. Calculer l'impact réel de ce mécanisme sur les dépenses salariales de l'atelier pose d'importants problèmes méthodologiques, mais il devait, quoiqu'il en soit, s'agir de sommes relativement négligeables<sup>49</sup>. Du point de vue des salariés, la richesse monétaire perdue à cause de ce mécanisme (exprimée en monnaie *a fforini*) n'était même pas égale au manque à gagner réel et répercuté sur le pouvoir d'achat, car en effet, l'existence

de deux systèmes de monnaie de compte signifiait aussi l'existence de deux systèmes de prix<sup>50</sup>. S'il est vrai que toutes les entreprises d'une certaine dimension devaient tout ramener à l'étalon or (notamment parce qu'il fallait harmoniser la monnaie de compte pour pouvoir dresser un bilan comptable), ce n'était pas le cas du petit peuple qui, dans son quotidien, s'accommodait fort bien d'un système de prix basé sur l'argent.

Une hypothèse serait que le choix des monnaies de compte était simplement « calibré » sur la hauteur des sommes en jeu (le système *di piccioli* pour les petites sommes, le système *a fforini* pour les sommes importantes), mais c'est peu probable car les monnaies de compte étaient davantage liées à l'occupation professionnelle des salariés qu'au montant de leurs rémunérations<sup>51</sup>. L'explication serait donc à rechercher du côté de l'histoire des mentalités. En effet, les deux systèmes de monnaies de compte comportaient aux yeux des contemporains des avantages et des implications différents (fussent-ils plus théoriques que réels). En principe, il était plus intéressant d'être payé en monnaie *a fforini* qu'en monnaie *di piccioli* et il est donc logique que, dans la teinturerie Rucellai, ce privilège soit revenu aux ouvriers qualifiés et au personnel de gestion. Pour un employeur, tenir les comptes d'un collaborateur en monnaie *a fforini* signifiait l'associer aux résultats économiques de l'entreprise et, dans le monde des affaires, c'était toujours ce système qui était choisi pour les comptes salariaux des associés ou des agents commerciaux (*fattori*). Dans un atelier de production comme la teinturerie Rucellai, il s'agissait en revanche d'un geste fort à l'attention du personnel, en particulier vis-à-vis d'ouvriers manuels tels que les *tingnieri*. Pour les teinturiers, cela pouvait être un moyen de fidéliser leurs employés les plus importants (pour qu'ils ne partent pas chez la concurrence): encore une fois, la teinturerie Rucellai opérait dans le segment du haut de gamme et avait un besoin vital d'ouvriers spécialisés. Elle l'aura d'ailleurs prouvé à travers sa politique managériale durant la crise des années 1340.

46. Stefani, rub. 877, p. 382. Voir aussi: Villani, 13, 97, vol. 3, p. 508-509: « i lanaiuoli [...] pagavano i loro ovraggi a piccioli, e vendeano i loro panni a fforini ».

47. Outre l'évolution naturelle du rapport or/argent (favorable à l'or sur le long terme), le cours du florin était soutenu par les autorités monétaires florentines qui prenaient soin de ne jamais modifier l'intrinsèque de la pièce d'or, mais procédaient à une dévaluation des pièces d'argent dès que son cours était menacé. Autrement dit, la hausse du cours du florin ne revêtait pas seulement un caractère conjoncturel, mais bien structurel. Cf. La Roncière 1982, p. 469-520; Cipolla 1982, p. 38-40, 55-73 sq.; Goldthwaite – Mandich 1994, p. 29-31 sq.

48. De Roover 1968, p. 305; Cipolla 1982, p. 52-53.

49. La principale difficulté vient de la variabilité du change au cours de l'année qui interdit de définir une méthodologie sans défaut. J'ai utilisé différentes méthodes de calcul – toutes imparfaites par nature et que je ne reporte pas ici – mais qui donnaient chacune pour résultat des économies sur la masse salariale de quelques dizaines de sous *a fforini* seulement.

50. Cipolla 1982, p. 41.

51. Voir les notes 28 et 45. De plus, la plus haute somme répertoriée dans le registre, 80 florins (le salaire de Francesco Tassini), équivalait dans le système *di piccioli* à environ 256 livres (voir Tab. 1), ce qui ne constitue pas un nombre inintelligible.

LA TEINTURERIE DURANT LA CRISE  
ÉCONOMIQUE DES ANNÉES 1340

La décennie précédant la Peste Noire – la *Decade of Disaster* de Gene Brucker<sup>52</sup> – fut pour Florence une période de crises multiples et dans laquelle la pénurie d'argent métal n'a joué qu'un rôle de facteur aggravant. Le retournement de la conjoncture dans les années 1330, l'augmentation de la dette publique (multipliée par 12 en une quarantaine d'années), la banqueroute des grandes compagnies (Acciaiuoli en 1341, Peruzzi en 1343, Bardi en 1346), plus des difficultés de types militaires (guerre contre Pise de 1341-1343), politiques (conjuraison des Bardi en 1340, seigneurie du duc d'Athènes en 1342-1343), sociales (révoltes populaires des années 1343-1348) et annonaires (famine de 1347) avaient conduit l'État florentin à se déclarer insolvable (en 1345) et avaient eu pour autres effets le resserrement du crédit, le ralentissement de la circulation monétaire, la chute des prix et enfin la baisse des salaires<sup>53</sup>. En bref c'est tout l'appareil économique qui fut impacté, sauf que jusqu'à aujourd'hui, c'est uniquement à travers le point de vue des grandes compagnies tombées en faillite durant les événements que la crise a été étudiée<sup>54</sup>. Le *Libro discepoli e pigione* fournit donc l'occasion d'observer ses répercussions sur un « simple » atelier de production et son personnel.

Le tableau 4 montre que les effectifs de la teinturerie furent considérablement réduits au cours de la crise, passant de 13 membres à l'été 1341 à seulement 3 ou 4 à partir du second semestre 1343 et jusqu'à la fin de la période étudiée. Lorsque ses effectifs étaient au complet (entre le 12 mai et le 1<sup>er</sup> septembre 1341), la *bottega* faisait travailler deux *tingnieri*, Francesco Tassini, le *coiscrivano* Cione di Stachi, six *lavoranti*, deux *fanciulli* et un *cavallino*. Les *lavoranti* constituaient le gros de la main-d'œuvre, mais ils furent la catégorie d'employés la plus fortement et le plus rapidement impactée par la réduction du personnel: seuls deux d'entre eux avaient été réembauchés en 1342 et aucun par la suite. Les *fanciulli* disparurent un peu plus tard, en 1344, alors que la teinturerie avait en revanche

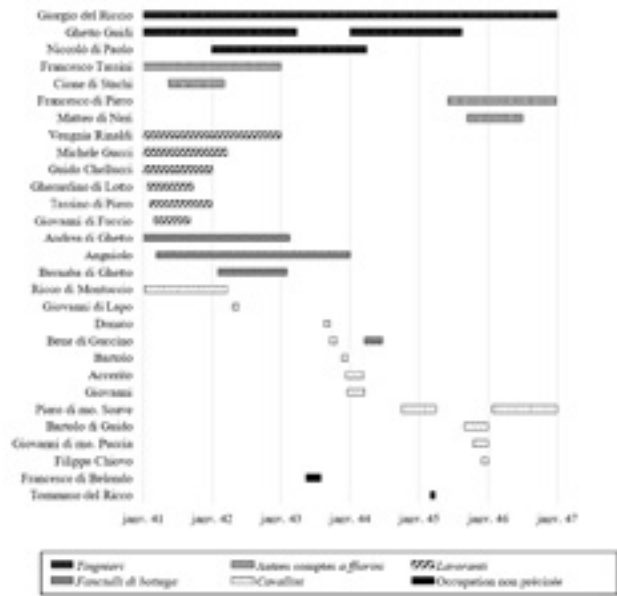


Fig. 2 – Composition et évolution du personnel de la teinturerie (journaliers exclus)<sup>55</sup>.

cherché – avec plus ou moins de succès – à toujours avoir au moins un *cavallino* sous contrat. Mais elle avait surtout pris soin de toujours maintenir deux ou trois *tingnieri* dans ses rangs (et peut-être que le non-renouvellement de la majeure partie des *lavoranti* en 1342 s'explique par le recrutement d'un troisième *tingniere*).

Logiquement, la diminution du personnel permit à la teinturerie d'alléger sa masse salariale, qui fut réduite de 80 % entre 1341 et 1346 (surtout entre 1342 et 1343 lorsqu'elle fut divisée par trois). Le tableau 5 montre l'importance des *tingnieri* et des autres employés dont le compte était tenu en monnaie *a fiorini* dans les dépenses salariales de l'atelier: en 1341, quatre d'entre eux pesaient pour environ 60 % de la masse salariale contre 40 % pour les neuf autres salariés, et cette proportion ne cessa de croître par la suite (80 % en 1342, 87 % en 1343, 96 % en 1344 et – pour ce qui est possible d'en savoir – 93 % en 1345 et 96 % en 1346).

52. Brucker 1962, p. 3.

53. Cipolla 1982, p. 26-36; Najemy, 2006, p. 162-172.

54. Saporì 1926; Brucker 1962, p. 3-9; Hunt 1994, p. 212-229; Cipolla 1982, p. 55-79; Goldthwaite 2009, p. 329-330.

55. Les dates de départ de Donato (en septembre 1343), Tommaso del Riccio (entre le 1<sup>er</sup> et le 24 mars 1345), Bartolo di Guido et Filippo Chiovo (en 1345) et Matteo di Neri et Piero di monna Soave (en 1346) ne sont pas connues avec précision.

TAB. 3 – DÉPENSES SALARIALES DE LA TEINTURERIE (EN FLORINS)<sup>56</sup>.

	1341	1342	1343	1344	1345	1346
<i>Tingnieri</i>	45	83	60 ½	94 ½	52 ½	33
Autres comptes <i>affiorini</i>	103 ½	80			12 ½ + ?	3 ½ + ?
<i>Lavoranti</i>	85 ½	24				
<i>Fanciulli</i>	13 ½	15	5	1 ½		
<i>Cavallini</i>	7	4	3	1 ½	4 ½	1 ½
Occupation inconnue			0 ½		?	
Total:	254 ½	206	69	97 ½	69 ½ + ?	38 + ?

Cette évolution du personnel témoigne des difficultés rencontrées par la *bottega* Rucellai durant la crise, mais aussi de sa stratégie pour la surmonter. En effet, alors qu'elle aurait pu se délester des gros salaires, c'est-à-dire des *tingnieri*, elle les maintint et se débarrassa à la place de la petite main-d'œuvre. En somme, elle n'avait pas souhaité remettre en cause la qualité de ses productions et, cherchant à sauver ce qui pouvait l'être, s'était réfugiée dans le secteur du haut de gamme, quitte à ne plus pouvoir soutenir les mêmes rythmes de production qu'au-paravant (mais il est probable que son carnet de commandes se soit justement amoindri). Le *Libro discepoli e pigione* ne permet pas de dire si cette stratégie fut payante, mais il confirme combien une teinturerie « *d'arte maggiore* » comme celle des Rucellai était dépendante de ses ouvriers les plus qualifiés.

#### EN CONCLUSION : LE RÉGIME DE SALARIAT DANS L'INDUSTRIE FLORENTINE AVANT LA PESTE NOIRE

Le *Libro discepoli e pigione* évoque un régime de salariat dominé par l'engagement de durée annuelle et la rémunération au temps (ou du

point de vue de l'employeur, la volonté de disposer d'un personnel stable) et se fait ainsi le reflet d'un marché du travail caractérisé par une forte demande en main-d'œuvre, ce qui confirme les prévisions des spécialistes sur l'état du travail salarié dans l'Art de la Laine avant la saison des grandes épidémies<sup>57</sup>.

Dans une perspective de longue durée, il s'agit d'un état caractéristique de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle car les conditions d'embauche des ouvriers de la laine furent profondément modifiées par la suite. La chute de la population consécutive à la peste de 1348 avait eu pour effet de réduire le nombre des demandeurs d'emploi et donc de raréfier la main-d'œuvre disponible, ce qui conduisit à une forte hausse des salaires. Pour endiguer la montée du coût du travail (et soutenir les prix face à la chute de la demande) l'Art de la Laine réagit dès 1349 en imposant aux *lanaioli* un seuil de production à ne pas dépasser de 220 draps par an<sup>58</sup>. Mais avec la reprise des années 1360, ce seuil fut contesté par une partie des drapiers (ceux positionnés sur le haut de gamme notamment) qui avait besoin de main-d'œuvre et était prêts à la

56. Il ne s'agit que des dépenses relatives aux salariés engagés par contrat (ce qui exclut les journaliers). Seules les dépenses réelles de la teinturerie ont été comptabilisées (par opposition aux salaires contractuels). Lorsque le versement d'un salaire s'étendait sur deux annuités, il a été entièrement compté dans la première. À noter que les comptes de Francesco di Piero et Tommaso del Ricco (en 1345) et de Matteo di Neri (en 1346) mentionnent des versements de salaires mais ne précisent pas leurs contenus et ont donc été signalés avec « ? ».

57. Franceschi, dans Harsch 2018, p. 2-3.

58. Samuel Cohn a observé que la hausse des salaires après 1348 était un phénomène européen et que, dans de nombreux pays, il avait coïncidé avec une période d'intense activité législative sur le travail, les prix ou les salaires. Toutefois, il s'est trompé lorsqu'il a écrit qu'à Florence, l'Art de la Laine n'avait rien fait pour empêcher la hausse des salaires, sinon y consentir. Cohn 2007, p. 466-472 et notamment p. 467 : « the wool guild (Arte della Lana) established a new committee after the Black Death, not to depress the wages of their 'factors, apprentices, and workers' to the deflationary levels prior to the plague as did the monarchs north of the Alps, but to revise them upwards ».

payer chèrement. Or, en face d'eux, la majorité des entrepreneurs de petite ou moyenne envergure, qui avaient au contraire intérêt à maintenir les salaires bas, réaffirma la disposition de 1349 : alors que certains *lanaioli* parvenaient à contourner le seuil de production (en prétendant pouvoir produire 220 draps pour chaque associé plutôt que pour l'ensemble de leur société), cela n'arriva plus une seule fois à partir de 1372. Pour les travailleurs de la laine, ce tournant signifiait désormais une réduction du nombre d'emplois disponibles et une stagnation voire une baisse des salaires<sup>59</sup>.

Après 1348, la hausse des salaires avait particulièrement profité aux journaliers, ce qui avait incité un grand nombre de salariés engagés « *per annum* », comme dans la teinturerie Rucellai, à se tourner eux-aussi vers le travail à la journée. Après 1372, la nouvelle configuration du marché de l'emploi n'avait fait que consolider cette tendance et, avec elle, comme son extension logique, la diffusion du paiement à la tâche. Ces évolutions s'inscrivaient toutefois dans la durée, aussi bien que dans les ateliers Del Bene (1355-1370) et Strozzi-Credi (1386-1390), une partie des employés était déjà engagée à la journée quand l'autre l'était encore à l'année<sup>60</sup>. Par la suite, avec la baisse de productivité des ateliers d'Art de la Laine au début du XV<sup>e</sup> siècle, le maintien d'un personnel fixe en *bottega* était devenu moins nécessaire, ce qui stimula davantage la diffusion du travail à la journée<sup>61</sup>. Là encore, il s'agissait d'une évolution

progressive et qui n'arriva à pleine maturité qu'au XVI<sup>e</sup> siècle seulement<sup>62</sup>, à une époque où les *lanaioli* ne confiaient plus la direction du travail qu'à des contremaîtres recrutés au besoin et qui se chargeaient eux-mêmes d'embaucher la petite main-d'œuvre. Désormais, seuls ces contremaîtres apparaissent dans les livres de compte des *lanaioli* : les ouvriers avaient eux disparu, avec comme conséquence, pour les historiens, que les travailleurs de la laine du XIV<sup>e</sup> siècle soient paradoxalement mieux documentés que ceux du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>63</sup>.

Vis-à-vis des évolutions du temps long qui viennent d'être décrites, la moitié du XIV<sup>e</sup> siècle constitue une sorte de césure entre, d'un côté une époque de monde plein et dans laquelle la queue de la comète de l'expansion économique était encore visible, de l'autre une époque de l'homme rare et des seuils de production. Mais, pour les spécialistes de la question, le passage de l'une à l'autre ne présentait pas que des conséquences négatives pour les travailleurs de la laine. Au contraire même. Pour Richard Goldthwaite, la nouvelle « instabilité » ou « flexibilité » du travail – il utilise les deux termes conjointement – laissait aux ouvriers la possibilité de prendre du repos ou d'avoir du temps libre et leur permettait également de ne plus être liés à un seul patron dans une relation de dépendance par le crédit (*credit dependency*)<sup>64</sup>. Et le constat est le même chez Bruno Dini, Franco Franceschi et Francesco Ammannati, qui ont tous les trois opposé la plus grande liberté des travailleurs de la laine au XV<sup>e</sup> siècle à l'état de « soumission » qui les caractérisait dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup>. En définitive, c'est d'« un

59. Najemy 2006, p. 185-186.

60. La part des employés engagés à l'année comprenait les contremaîtres (*fattori*), les garçons (*fanciulli* ou *garzoni*), les comptables et les coursiers (*stamaioli* et *lanini*), alors que le travail à la journée concernait les *lavoranti* et leurs différentes spécialités (*divettini*, *scamatini*, *pettinatori*, *scardassieri*, etc.). Dans les deux cas, ces derniers étaient normalement payés à la journée, mais quelquefois aussi à la tâche. À noter que dans l'atelier Del Bene, quelques *lavoranti* étaient encore engagés à l'année. Cf. Dini 1984, p. 146-152 et notamment p. 148 n. 30 (pour le paiement à la tâche) et p. 149 n. 36 (pour les *lavoranti* engagés à l'année); Stella 1989, p. 534.

61. À cette époque, une partie des coursiers (*stamaioli* et *lanini*) s'était installée à la campagne d'où ils travaillaient sur commande pour les ateliers de la ville. En parallèle, certains *ciompi* s'engageaient désormais auprès d'autres, dans une relation salariale d'un type nouveau : l'ouvrier-employeur devenait un « maître » placé à la tête d'une petite équipe de travailleurs qui négociait ensemble ses conditions d'embauches auprès des *lanaioli* (et cela rendait inutile le maintien des contremaîtres dans le personnel fixe des ateliers). Cf. Franceschi 1993, p. 12-16, 204-207; Franceschi 2003, p. 239-242.

62. Pour donner un exemple, dans les années 1430, l'atelier Salviati engageait encore des *stamaioli* et des *lanini* à l'année. Cf. ASaP, I, 222, *Libro di Ricordanze seg. L.*, fol. 110r-115r. Entre le 1<sup>er</sup> septembre 1435 et le 29 décembre 1438, l'atelier avait engagé 20 salariés par contrat annuel : 7 *garzoni*, 5 *fanciulli*, 3 *lanini*, 2 *stamaioli* et 3 salariés dont l'occupation est inconnue. Les contremaîtres avaient en revanche disparu du personnel fixe de l'atelier.

63. Ammannati 2012, p. 17 : « Sono i fattori che appaiono nei libri dei lanaioli nei conti dedicati alla divettatura, pettinatura e scardassatura e non c'è traccia, in nessun registro contabile, di ciompi individuabili singolarmente ».

64. Goldthwaite 2009, p. 440-442.

65. Dini 1982, p. 169 : « Da chiari tentativi di accentrimento della manodopera, e di sottomissione della stessa con salari a tempo, si passerà alla fine del secolo a un sistema generalizzato di compensi a cottimo che favorirà, fra i lavoratori, i più abili »; Franceschi 2003, p. 239-240 : « In sostanza esso segnava una sorta di *turning point* nella storia dell'organiz-

salariato tessile meno numeroso e dal profilo socio-professionale meno "proletarizzato" » que F. Franceschi a décrit l'émergence dans la première partie du XV<sup>e</sup> siècle<sup>66</sup>.

Mais le *Libro discepoli e pigione* permet de repenser la nature des relations de travail dans l'Art de la Laine avant 1348, ainsi que cette idée de « soumission ». S'il est vrai qu'un emploi de longue durée (à l'échelle médiévale) et entériné par contrat supposait quelques obligations, il comportait aussi quelques avantages comme, par exemple, une plus grande sécurité de l'emploi. De plus, l'étude du registre Rucellai a montré que se mettre à disposition d'un seul patron n'empêchait aucunement l'évolution professionnelle des travailleurs. Peut-être cela leur permettait-il au contraire d'avoir accès à une formation (Giorgio del Riccio), à une promotion (Bene di Guccino) ou à une augmentation (Ricco di Montuccio). Pour un père de famille, rester fidèle au même employeur pouvait également être un moyen d'assurer un premier emploi à ses fils (les *fanciulli* dont le père *tingniere* travaillait dans l'atelier). B. Dini a écrit que la généralisation du travail à la tâche avait permis aux meilleurs de se distinguer<sup>67</sup>, toutefois, le haut salaire des *tingnieri* et les importantes disparités salariales constatées au sein de la teinturerie montrent qu'un régime de salariat dominé par le travail au temps n'empêchait nullement la distinction par le mérite. Le tableau 3 a par ailleurs montré que le travail au temps n'impliquait pas automatiquement de relation de dépendance par le crédit. Bien évidemment, ces observations se prêtent particulièrement bien au cas d'ateliers spécialisés tels que les teintureries, beaucoup plus « dépendantes » de leur personnel que les *lanaioli* ne l'étaient du leur. Se prêtent-elles à l'ensemble du

secteur drapier avant 1348? Davantage d'études sur le salariat florentin dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle permettrait de mieux en discuter, toutefois, on peut déjà remarquer que certains des « avantages » constatés (contrat à l'année, possibilité d'évolution professionnelle, etc.) concernaient autant les ouvriers spécialisés que la petite main-d'œuvre peu qualifiée (*cavallini, fanciulli* et *lavoranti*).

Avant cela, et pour conclure, nous pouvons revenir sur une autre conséquence de la généralisation du travail à la journée dans la période 1350-1500, c'est-à-dire la désintégration du lien social patron-salarié que permettait de maintenir un emploi de type fixe. F. Ammannati parlait à ce sujet de « dépersonnalisation » des rapports de travail (*spersonalizzazione*)<sup>68</sup>. Or il s'agissait d'un lien tissé entre deux catégories sociales fortement éloignées l'une de l'autre: l'élite économique et politique (d'une partie) des *lanaioli* d'un côté, la masse ouvrière des *ciompi* de l'autre. Et la dissipation de ce lien n'est certainement pas un fait anecdotique: elle permet au contraire de comprendre une bonne partie des évolutions politiques, sociales et culturelles de Florence entre Moyen Âge et Renaissance. Témoin d'une époque encore à l'abri de la « dépersonnalisation », le *Libro discepoli e pigione* ne manque pas de dévoiler, entre les lignes de la comptabilité, l'existence de relations de type personnel entre les puissants Rucellai et leurs ouvriers aux « ongles bleus » maculés de teinture, comme par exemple, lorsque les teinturiers avaient payé la caution d'un *lavorante* jeté en prison pour quelque obscure raison ou encore lorsqu'ils fournirent au *tingniere* Niccolò di Paolo l'habit bariolé et le voile de soie qui auraient servi de robe de marié à sa sœur, monna Maddalena<sup>69</sup>.

zazione manifatturiera, ratificando la fine del processo di progressiva sottomissione dei lavoratori che aveva contraddistinto tanta parte del XIV secolo»; Ammannati 2012, p. 13-14: « L'abbondanza di braccia nel settore, legata agli alti livelli di produzione tipici di quel periodo, aveva portato tra Due e Trecento al configurarsi di forme di 'sottomissione' dei lavoratori come operai salariati ».

66. Franceschi 1993, p. 334. Le constat dressé par F. Franceschi est bien sûr plus contrasté que la citation ne le laisse croire et il n'a pas manqué de remarquer une série d'évolutions jugées négatives pour les travailleurs de la laine (baisse des salaires, difficulté de trouver un emploi, temps de travail annexé à l'évolution de la conjoncture, etc.). Cf. Franceschi 1993, p. 330-331.

67. Dini 1982, p. 169 (voir n. 65). Aussi: Franceschi 2017, p. 412.

68. Ammannati 2012, p. 17.

69. *Libro discepoli e pigione*, fol. 41a, 50b, p. 98, 117.

# Bibliographie

## Archives

ASaP = Archivio Salvati presso la Scuola Normale Superiore di Pisa.

## Ouvrages à caractère de source

*Libro discepoli e pigione* = ASaP, IV, 281, publié dans M. Harsch (éd.), *Il Libro discepoli e pigione del tintore Giunta di Nardo Rucellai (Firenze, 1341-46)*, Pise, 2018, p. 38-127.

Stefani = M.C. Stefani, *Cronaca fiorentina*, éd. N. Rodolico, R.I.S., 30-1, Città di Castello, 1903.

*Trattato dell'Arte della Lana* = Bibliothèque Riccardiana, ms. 2580, publié dans: Doren 1901, p. 484-493.

Villani = G. Villani, *Nuova Cronica*, éd. G. Porta, 3 vol., Parme, 1991.

## Études secondaires

Ammannati 2008 = F. Ammannati, *L'Arte della Lana a Firenze nel Cinquecento: crisi del settore e risposte degli operatori*, dans *Storia economica*, 11-1, 2008, p. 5-39.

Ammannati 2010 = F. Ammannati, *Gli opifici lanieri di Francesco di Marco Datini*, dans G. Nigro (dir.), *Francesco di Marco Datini. L'uomo il mercante*, Florence, 2010, p. 497-523.

Ammannati 2012 = F. Ammannati, «*Se non piace loro l'arte, mutinla in una altra*». I «*lavoranti*» dell'Arte della lana fiorentina tra XIV e XVI secolo, dans *Annali di Storia di Firenze*, 7, 2012, p. 5-33.

Arnoux 2009 = M. Arnoux, *Relation salariale et temps de travail dans l'industrie médiévale*, dans *Le Moyen Âge*, 115, 2009, p. 557-581.

Beck – Bernardi – Feller 2014 = P. Beck, Ph. Bernardi, L. Feller, *La rémunération du travail: l'historiographie française*, dans P. Beck, Ph. Bernardi, L. Feller (dir.), *Rémunérer le travail au Moyen Âge. Pour une histoire sociale du salariat*, Paris, 2014, p. 78-96.

Bernardi 2009 = Ph. Bernardi, *Maître, valet et apprenti au Moyen Âge. Essai sur une production bien ordonnée*, Toulouse, 2009.

Braudel 1979 = F. Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, II, *Les jeux de l'échange*, Paris, 1979.

Brucker 1962 = G.A. Brucker, *Florentine Politics and Society (1343-1378)*, Princeton, 1962.

Brucker 1968 = G.A. Brucker, *The Ciompi Revolution*, dans N. Rubinstein (éd.), *Florentine studies. Politics and society in Renaissance Florence*, Londres, 1968, p. 314-356.

Caracausi 2010 = A. Caracausi, *I giusti salari nelle manifatture della lana di Padova e Firenze (secoli XVI-XVII)*, dans *Quaderni storici*, 135, 2010, p. 857-884.

Chorley 2003 = P. Chorley, *Rascie and the Florentine cloth industry during the sixteenth century*, dans *The Journal of European Economic History*, 32, 2003, p. 487-526.

Cipolla 1982 = C.M. Cipolla, *Il fiorino e il quattrino. La politica monetaria a Firenze nel 1300*, Bologne, 2013 (1<sup>re</sup> éd. 1982, réimpr. éd. cor. 1990).

Cohn 1979 = S.K. Cohn, *Rivolte popolari e classi sociali in Toscana nel Rinascimento*, dans *Studi Storici*, 20, 1979, p. 747-758.

Cohn 1980 = S.K. Cohn, *The laboring classes in Renaissance Florence*, New York, 1980.

Cohn 2007 = S.K. Cohn, *After the Black Death: labour legislation and attitudes towards labour in late-medieval western Europe*, dans *The Economic History Review*, 60, 2007, p. 457-485.

Day 2001 = W.R. Day jr., *Population growth and productivity: rural-urban migration and the expansion of the manufacturing sector in thirteenth century Florence*, dans B. Blondé, E. Vanhaute, M. Galand (dir.), *Labour and labour markets between town and countryside (Middle Ages-19<sup>th</sup> century)*, Turnhout, 2001, p. 82-110.

De Roover 1941 = R. De Roover, *A Florentine Firm of cloth manufacturers: management and organization of a sixteenth-century business*, aujourd'hui dans J. Kirshner (éd.), *Business, banking and economic thought in late medieval and early modern Europe. Selected studies of Raymond De Roover*, Chicago-Londres, 1974 (1941), p. 85-118.

De Roover 1968 = R. De Roover, *Labour conditions in Florence around 1400: theory, policy and reality*, dans N. Rubinstein (éd.), *Florentine studies. Politics and society in renaissance Florence*, Londres, 1968, p. 277-313.

Dini 1984 = B. Dini, *I lavoratori dell'Arte della Lana a Firenze nel XIV e XV secolo*, aujourd'hui dans Id., *Manifattura, commercio e banca nella Firenze medievale*, Florence, 2001 (1984), pp. 141-171.

Doren 1901 = A. Doren, *Studien aus der Florentiner Wirtschaftsgeschichte, I, Die Florentiner Wollentuchindustrie vom vierzehnten bis zum sechzehnten Jahrhundert*, Stuttgart, 1901.

Doren 1940 = A. Doren, *Le Arti fiorentine*, 2 vol., Florence, 1940.

Edler 1999 = F. Edler De Roover, *L'Arte della Seta a Firenze nei secoli XIV e XV*, S. Tognetti (éd.), Florence, 1999.

Faini 2010 = E. Faini, *Firenze nell'età romanica (1000-1211). L'espansione urbana, lo sviluppo istituzionale, il rapporto con il territorio*, Florence, 2010.

Franceschi 1993 = F. Franceschi, *Oltre il «Tumulto». I lavoratori fiorentini dell'Arte della Lana fra Tre e Quattrocento*, Florence, 1993.

Franceschi 1996 = F. Franceschi, *Les enfants au travail dans l'industrie textile florentine des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, dans *Médiévales*, 30, 1996, p. 69-82.

Franceschi 2003 = F. Franceschi, *L'impresa mercantile-industriale nella Toscana dei secoli XIV-XVI*, dans *Annali di storia dell'impresa*, 14, 2003, p. 229-249.

Franceschi 2007 = F. Franceschi, *L'organizzazione corporativa delle grandi manifatture tessili nell'Europa occidentale:*

- spunti comparativi*, dans Id., «... E seremo tutti ricchi». *Lavoro, mobilità sociale e conflitti nelle città dell'Italia medievale*, Pise, 2012, p. 31-52.
- Franceschi 2008 = F. Franceschi, *I Ciompi a Firenze, Siena e Perugia*, dans Id., «... E seremo tutti ricchi». *Lavoro, mobilità sociale e conflitti nelle città dell'Italia medievale*, Pise, 2012, p. 129-155.
- Franceschi 2010 = F. Franceschi, *Il mondo dei salariati urbani*, dans Id., «... E seremo tutti ricchi». *Lavoro, mobilità sociale e conflitti nelle città dell'Italia medievale*, Pise, 2012, p. 113-128.
- Franceschi 2014 = F. Franceschi, *Les critères de définition des salaires dans la manufacture lainière florentine (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, dans P. Beck, Ph. Bernardi, L. Feller (dir.), *Rémunérer le travail au Moyen Âge. Pour une histoire sociale du salariat*, Paris, 2014, p. 396-407.
- Franceschi 2017 = F. Franceschi, *Il mondo della produzione urbana: artigiani, salariati, corporazioni*, dans F. Fabbri (dir.), *Storia del lavoro in Italia*, II, F. Franceschi (dir.), *Il Medioevo. Dalla dipendenza personale al lavoro contrattato*, Rome, 2017, p. 374-420.
- Geremek 1969 = B. Geremek, *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Études sur le marché de la main d'œuvre au Moyen Âge*, Paris-La Haye-New York, 1982 (1969).
- Goldthwaite – Mandich 1994 = R.A. Goldthwaite, G. Mandich, *Studi sulla moneta fiorentina (secoli XIII-XVI)*, Florence, 1994.
- Goldthwaite 2003 = R.A. Goldthwaite, *The Florentine wool industry in the late sixteenth century*, dans *The Journal of European Economic History*, 32, 2003, p. 527-554.
- Goldthwaite 2009 = R.A. Goldthwaite, *L'economia della Firenze rinascimentale*, Bologne, 2013 (2009).
- Guarducci 2005 = P. Guarducci, *Tintori e tinture nella Firenze medievale (secc. XIII-XV)*, Florence, 2005.
- Harsch 2018 = M. Harsch (éd.), *Il Libro discepoli e pigione del tintore Giunta di Nardo Rucellai (Firenze, 1341-46)*, Pise, 2018.
- Hoshino 1980 = H. Hoshino, *L'Arte della Lana in Firenze nel Basso Medioevo. Il commercio della lana e il mercato dei panni fiorentini nei secoli XIII-XV*, Florence, 1980.
- Hunt 1994 = E.S. Hunt, *The medieval super-companies. A study of the Peruzzi Company of Florence*, Cambridge, 1994.
- Jéhanno – Bove 2015 = Ch. Jéhanno, B. Bove (dir.), *Travailler à Paris (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, dans *Médiévales*, 69, 2015.
- Lane – Mueller 1985 = F.C. Lane, R.C. Mueller, *Money and banking in medieval and renaissance Venice*, I, *Coins and moneys of account*, Baltimore-Londres, 1985.
- La Roncière 1982 = Ch. M. de La Roncière, *Prix et salaires à Florence au XIV<sup>e</sup> siècle (1280-1380)*, Rome, 1982.
- Lindholm 2017 = R.T. Lindholm, *Quantitative studies of the Renaissance Florentine economy and society*, Londres-New York, 2017.
- Malanima 1982 = P. Malanima, *La decadenza di un'economia cittadina. L'industria di Firenze nei secoli XVI-XVIII*, Bologne, 1982.
- Melis 1962 = F. Melis, *Aspetti della vita economica medievale. Studi nell'Archivio Datini di Prato*, Sienne, 1962.
- Melis 1976 = F. Melis, *Gli opifici lanieri toscani dei secoli XIII-XVI*, dans Id., *Industria e commercio nella Toscana medievale*, Florence, 1989 (1976), p. 201-211.
- Michaud 2014a = F. Michaud, *L'évolution du vocabulaire de la rémunération du travail à Marseille d'après les contrats d'apprentissage et d'embauche, 1248-1400*, dans P. Beck, Ph. Bernardi, L. Feller (dir.), *Rémunérer le travail au Moyen Âge. Pour une histoire sociale du salariat*, Paris, 2014, p. 200-209.
- Michaud 2014b = F. Michaud, *De la coutume à la réalité: le versement salarial à Marseille, d'après les actes notariés (1248-1400)*, dans P. Beck, Ph. Bernardi, L. Feller (dir.), *Rémunérer le travail au Moyen Âge. Pour une histoire sociale du salariat*, Paris, 2014, p. 408-423.
- Michaud 2015 = F. Michaud, *Réflexions sur la condition des travailleurs au cours du XIV<sup>e</sup> siècle à Marseille*, dans J. Drendel (éd.), *Crisis in the later Middle Ages. Beyond the Postan-Duby paradigm*, Turnhout, 2015, p. 297-322.
- Michaud 2016 = F. Michaud, *Earning dignity. Labour conditions and relations during the century of the Black Death in Marseille*, Turnhout, 2016.
- Najemy 2006 = J.M. Najemy, *Storia di Firenze (1200-1575)*, Turin, 2014.
- Pinto 2014 = G. Pinto, *Salaire et salariat dans l'Italie du bas Moyen Âge*, dans P. Beck, Ph. Bernardi, L. Feller (dir.), *Rémunérer le travail au Moyen Âge. Pour une histoire sociale du salariat*, Paris, 2014, p. 26-40.
- Pinto – Franceschi 2014 = G. Pinto, F. Franceschi, *Le vocabulaire de la rémunération du travail dans la Toscane aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, dans P. Beck, Ph. Bernardi, L. Feller (dir.), *Rémunérer le travail au Moyen Âge. Pour une histoire sociale du salariat*, Paris, 2014, p. 185-199.
- Rodolico 1899 = N. Rodolico, *Il popolo minuto. Note di storia fiorentina (1343-1378)*, Florence, 1968 (1899).
- Rodolico 1905 = N. Rodolico, *La democrazia fiorentina nel suo tramonto (1378-1382)*, Rome, 1970 (1905).
- Rodolico 1945 = N. Rodolico, *I Ciompi. Una pagina di storia del proletariato operaio*, Florence, 1980 (1945).
- Rutenburg 1958 = V. Rutenburg, *Popolo e movimenti popolari nell'Italia del '300 e '400*, Bologne, 1971.
- Sapori 1926 = A. Sapori, *La crisi delle compagnie mercantili dei Bardi e dei Peruzzi*, Florence, 1926.
- Screpanti 2008 = E. Screpanti, *L'angelo della liberazione nel tumulto dei Ciompi, Firenze, giugno-agosto 1378*, Sienne, 2008.
- Spufford 1988 = P. Spufford, *Money and its use in medieval Europe*, Cambridge, 1988.
- Stella 1989 = A. Stella, «La bottega e i lavoratori»: *approche des conditions de travail des Ciompi*, dans *Annales. E.S.C.*, 44<sup>e</sup> année, 1989, pp. 529-551.
- Stella 1993 = A. Stella, *La révolte des Ciompi. Les hommes, les lieux, le travail*, Paris, 1993.
- Zanoboni 2009 = M.P. Zanoboni, *Salariati nel Medioevo (secoli XIII-XV). «Guadagnando bene e lealmente il proprio compenso fino al calar del sole»*, Ferrare, 2009.